**REGLEMENT Compétitions Masculines du 5 mars 2023 à Dole**

**Pour les pupilles/adultes :**

**La formule principale retenue est le championnat par catégories d’âge (Poussin, Benjamin et Minime), et c’est celle-ci qui donnera le palmarès du Championnat départemental individuel.**

**Chaque gymnaste pourra réaliser le degré qu’il souhaite à chacun des 6 agrès, la majoration correspondante s’appliquera. Cela implique que la traditionnelle formule avec les sous catégories 1 et 2 est abolie.**

**Minimum 2 juges par club avec des choix d’agrès différents**

Catégories : Pupilles

Poussin : années 2012-2013

Benjamin : années 2010-2011

Minimes : années 2008-2009

Adultes

Cadet : années 2006-2007

Junior : années 2004-2005

Senior : années 2003 et avant

Vétéran : années 1986 et avant

Récompenses :

En principe, les 3 premiers par catégorie seront médaillés ; s’il s’avère qu’une catégorie présente un nombre très important de gymnastes, nous déciderons conjointement de récompenser les suivants.

En raison du faible effectif d’adultes sur le cd, la compétition se déroule sur la même formule et avec les pupilles.

**Pour les jeunes poussins :**

Compétition des badges : classement par catégorie d'âge sur les 6 agrès en suivant le tableau de répartitions des points. Chaque gymnaste ayant obtenu un badge sera appelé pour la remise de son badge par ordre alphabétique et niveau de badge.



Pour l’inscription des jeunes poussins sur le fichier joint, dans la dernière colonne indiquer l’année de naissance : 2014 ou 2015 ou 2016 . Nb de juges : minimum 2 juges par club